



D' Michel Legmann,
président du Conseil
national de l'Ordre
des médecins

“
**Une analyse
objective,
rigoureuse,
impartiale et
indépendante**
”

Vous avez dit testing ?

Une récente enquête, menée par téléphone par le Collectif interassociatif sur la santé, a semé le trouble dans la profession médicale. En révélant que 22 % des médecins spécialistes de secteur II refusent de prendre en charge les patients bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), elle jette l'opprobre sur une partie du corps médical. Pourtant, la méthode de l'enquête reste sujette à caution. Très peu de personnes prennent rendez-vous en se présentant d'emblée comme bénéficiaires de la CMU. Dans la majorité des cas, le patient s'ouvre de sa situation au cours de la consultation et les médecins savent y répondre dans le respect de leurs obligations.

Soyons clairs : refuser de soigner un patient au motif qu'il est bénéficiaire de la CMU ou lui demander un dépassement d'honoraires est contraire à la déontologie médicale et à la loi. L'Ordre des médecins n'a cessé de marteler ce message auprès des confrères et l'a encore rappelé dans son dernier *Bulletin*. Pour autant, il faut tenir compte de la réalité de l'exercice... Recevoir quelques patients en CMU quand on est en secteur II ne pose pas de problème, en revanche quand une large partie de sa patientèle en bénéficie, cela devient plus difficile à gérer. La situation serait différente si les charges sociales du médecin de secteur II pouvaient tenir

compte de la proportion d'actes cotés au tarif opposable.

Ne le cachons pas : le testing ne relève ni de notre culture, ni de nos pratiques. S'il doit être introduit, ce que nous n'approuvons pas, sa méthode doit être élaborée par un organisme indépendant, en partenariat avec les professionnels, dont leur Ordre. Il doit ensuite faire l'objet d'une analyse objective, rigoureuse, impartiale et indépendante.

médecins

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : D' Walter Vorhauer - ORDRE DES MÉDECINS, 180, bd Haussmann, 75389 Paris Cedex 08. Tél. : 01 53 89 32 00.

E-mail : conseil-national@cn.medicin.fr - RÉDACTEUR EN CHEF : D' André Deseur - COORDINATION : Evelyne Acchiardi

- CONCEPTION ET RÉALISATION : CITIZENPRESS 48, rue Vivienne, 75002 Paris - RESPONSABLE D'ÉDITION : Claire Peltier - DIRECTION ARTISTIQUE :

Marie-Laure Noel - Secrétariat de Rédaction : Elisabeth Castaing - RESPONSABLE DE LA RUBRIQUE « CULTURE MÉDICALE » : D' Maurice Hodara

- IMPRIMERIE : IGPM - Tous les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs - DÉPÔT LÉGAL : juillet 2009 - n° 16758 - ISSN : numéro en cours.